

**Procès-verbal**  
**Séance du conseil municipal du 11 janvier 2023**  
Convocation du 05/01/2023

	Présents	Absents	Pouvoir
DEFEZ G	X		
LABELLE Sylvie	X		
BLANCHARD Alain	X		
VIGNES Geoffroy	X		
BROUARD Lionel	X		
CHAULET Marie Noëlle	X		
CREPIN Françoise	X		
DOS REIS VIANA Marie	X		
GOUBARD Laurent	X		
LAFoux Bruno	X		
PAGNARD Jean-Marie	X		
PONTON Didier		X	
RIPPEL Dominique		X	
SOULAS Karine	X		

Secrétaire de séance : BLANCHARD Alain

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 15 décembre 2022
- Délibérations :
  - DETR 2023
    - 1- Aménagement de la traversée de Scoury
    - 2- Rénovation énergétique salle des associations et Salle des fêtes
  - Demande de subvention SDEI- CEP- Eclairage LED salle des fêtes



Il propose pour le financement de déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture dans le cadre de la DETR

	Montant	Financement		
Travaux HT	32 488,53	DETR 2023	40%	12 995,41 €
		FAR 2023	33,26%	10 806,00 €
		SDEI	6,16%	2 000,00 €
		Autofinancement	20.58%	6 687,12 €
TVA	6 497,71	TVA	20%	6 497,71 €
TTC	38 986,24	TTC		38 986,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Maire et le plan de financement
- le charge de déposer la demande de subvention et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

**- Demande de subvention Conseil en Energie Partagé 2023**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif d'aides financières allouées par le SDEI concernant les études et les travaux effectués sur les bâtiments publics de la collectivité.

La commune adhère au service Conseil en Energie Partagé (CEP) elle peut donc bénéficier de 20% sur des travaux avec un plafond de 2000€ par an.

Les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes par un éclairage LED sont estimés à 8 014.30€ HT soit 9 617.16€ TTC

Il propose pour le financement de déposer une demande de subvention auprès du SDEI.

	Base € HT	Taux	Montant €
SDEI	8 014.30	25%	2 000.00
Autofinancement			6 014.30
TVA			1 602.86
Total TTC			9 617.16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Maire et le plan de financement
- le charge de déposer la demande de subvention et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

- Divers

- Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre, futur bâtiment AB bâtisseurs ZA de Ciron

Le conseil est invité à la cérémonie du 20/01/2023

- Travaux enfouissement de Scoury

Les travaux ont repris à l'entrée Ouest du bourg. Coté Est il reste les branchements chez les particuliers

- Projet parc photovoltaïque à la Bourrelière

Un avis sera demandé au conseil à la prochaine réunion, le dossier est remis en ce sens.

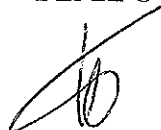
- Intramuros

La CDC a mis en place l'application Intramuros. Il sera proposé aux associations de la commune de contribuer à la vie de cette application.

Le secrétaire  
BLANCHARD A



Le Maire  
DEFEZ G



PV approuvé  
le 02/03/2023